



Litige avec une entreprise

Par **AZNAR**, le **29/04/2009** à **14:17**

Bonjour,

une entreprise m'a installé une pompe à chaleur en septembre 2007. En février 2008, ma facture d'électricité a augmenté de 500 euros soit 1381 euros annuels au lieu de 995 avec mon ancien chauffage. J'ai joint l'entrepreneur qui au bout de beaucoup de tergiversations a fait venir un "expert" qui a constaté des anomalies dans l'installation: la sonde pour le thermostat était restée au grenier, de fait la pompe à chaleur fonctionnait 24H sur 24. De plus ils avait installé une seule bouche d'aération pour un espace de 45 M2, comme pour une chambre de 12 M2. L'entreprise a quand même effectué la pose d'une deuxième bouche, mais en parallèle sur celle existante. cela a fait que m'a facture sur une année de fonctionnement n'a baissé que de 40 euros, alors que l'on m'avait vendu l'installation pour faire une économie de 30 à 50 %. Résultat, je me retrouve avec une augmentation de 30%. L'entrepreneur ne me répond plus au téléphone, avec le crédit de l'installation, je dépense plus de 200 euros où je ne dépensais que 95 auparavant
Puis-je intenter un recours contre l'entreprise donneur d'ordre, qui n'est pas celle qui a installé? dans l'affirmative, quelle est la procédure à suivre?

Merci pour votre aide